

# Chabbat Chela'h Lékhā

28 Sivan 5786  
13 Juin 2026



N° 489

Leïlouy  
Nichmat

Michel Mihael  
Ben Hlala  
veChmouel  
Partouche

Réfoua  
chéléma

Moché ben  
Yaacov  
Lydie Louena  
bat Ninette  
'Hanna



## La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

« **Vayissou méhar Hachem dérékh chelochét yamim** » —  
« **Ils voyagèrent depuis la Montagne de Hachem durant un chemin de trois jours** »<sup>[1]</sup>

Le départ du Mont Sinaï a eu lieu le 20 Iyar de la deuxième année après la sortie d'Égypte<sup>[2]</sup>. Ils arrivèrent à Kivrot Hataava, où ils campèrent un mois<sup>[3]</sup>. Le lendemain, ils séjournèrent sept jours à Hatsérot, puis arrivèrent à Kadech Barnéa. De là partirent les douze explorateurs, qui revinrent quarante jours plus tard. En apportant un rapport biaisé, ils poussèrent le peuple à vouloir retourner en Égypte. Hachem décréta alors que cette génération ne verrait jamais la Terre promise. Il fallut moins de trois mois pour que ces événements d'une extrême gravité changent le cours de l'histoire. Reprenons le récit. Ils voyageaient «méhar», que l'on peut également lire «mahèr» : ils quittèrent Hachem «rapidement», comme des enfants qui s'enfuient de leur école à la fin de la journée...<sup>[4]</sup> Après avoir étudié et reçu une Torah si belle, mais aussi exigeante, ils cherchaient un peu de repos. Les fauteurs de troubles du peuple, cherchant un prétexte pour se rebeller, se plaignirent de ce voyage rapide et fatigant<sup>[5]</sup>. Alors un feu divin les frappa et beaucoup périrent. Parmi les victimes se trouvaient les meilleurs du peuple : les soixante-dix anciens qui accompagnaient Moché depuis l'Égypte<sup>[6]</sup>.

Immédiatement après, le « safsouf », le ramassis de gens, les « laissés-pour-compte » qui avaient accompagné les Hébreux lors de la sortie d'Égypte, se mirent à convoiter des plaisirs gustatifs et entraînèrent le peuple dans leur avidité. Saisis d'une boulimie insatiable, ils réclamèrent bruyamment de la viande, du poisson et toutes sortes de légumes ; ils étaient lassés de la manne ! Mais pas que de de la chair d'animaux pour manger, mais aussi de l'humaine... La Torah leur interdisait désormais certaines formes de mariage qui avaient jusque-là été tolérées, car relevant auparavant des lois applicables aux non-Juifs. Dès lors que ces unions furent considérées comme incestueuses après le don de la Torah, de nombreux couples, liés par des degrés de parenté désormais prohibés, durent se séparer définitivement, ce qui leur pesait lourdement<sup>[7]</sup>. Hachem envoya alors les cailles, sur lesquelles le peuple se rua avec avidité, et beaucoup y trouvèrent la mort. Puis survinrent deux crises concernant la place de Moché dans la prophétie. Comme celui-ci avait supplié Hachem de lui accorder des aides pour porter le fardeau du peuple, Hachem l'entoura de soixante-dix anciens qui devinrent eux aussi prophètes. Mais Yehochoua bin Noun manifesta son mécontentement en

voyant tant de personnes partager désormais ce privilège. Moché, dans son immense modestie, lui répondit qu'il se réjouissait au contraire de voir tout le peuple accéder à la prophétie<sup>[8]</sup>.

Puis sa propre sœur, Myriam, le critiqua sous un autre angle : selon elle, il accordait trop d'importance à sa prophétie. Hachem intervint alors personnellement pour défendre Son plus fidèle et plus grand serviteur<sup>[9]</sup>.

Vint ensuite la crise des explorateurs. Ces douze chefs savaient qu'en entrant dans la Terre promise, ils seraient remplacés par des dirigeants mieux adaptés à la vie dans le pays. Pour conserver leurs prérogatives acquises, ils manipulèrent donc le peuple<sup>[10]</sup>. Ils semèrent la panique et détruisirent la confiance absolue que le peuple devait placer en Hachem. Voulant opérer un demi-tour et retourner en Égypte, ils furent condamnés à errer quarante ans dans le désert. Seuls leurs fils et leurs filles verraient la Terre promise. Au milieu de ces événements, lorsque Hachem promit à Moché de lui accorder l'aide des soixante-dix anciens, Il lui annonça qu'Il lui parlerait et que cet esprit prophétique résiderait également sur eux<sup>[11]</sup>. Pourtant, le verset ne révèle rien du contenu de cette prophétie. Nous pouvons que suggérer qu'il s'agissait du déroulement détaillé de la guerre de Gog et Magog qui aura lieu à la fin des temps. En effet, la Guémara indique que les deux prophètes mentionnés parmi les soixante-douze, Eldad et Médad, reçurent précisément cette prophétie<sup>[12]</sup>. Cela nous met la puce à l'oreille et nous permet de comprendre que, durant cette guerre, la situation pourrait ressembler à celle vécue par nos ancêtres dans ces parachiyot. En effet, un manque d'intérêt pour les lois de la Torah pourrait entraîner l'homme dans une frénésie de plaisirs charnels, comme nous le constatons de nos jours. Ainsi, la volonté des riches et des gouvernants de conserver leurs privilèges constitue l'une des plus grandes corruptions ; elle déséquilibre la justice dans le monde et précipite, tôt ou tard, l'humanité dans les guerres. Ainsi, les manipulations seront démasquées une fois pour toutes. Aussi, la clarification de la prophétie, et particulièrement celle de Moché, est un thème majeur avant la venue du Machia'h. La guerre qui précédera sa venue aura sans doute tous ces problèmes pour moteurs. Hachem attendrait alors que nous tirions les leçons de leur expérience et que nous agissions mieux qu'eux, ou du moins pas pire qu'eux.

<sup>[1]</sup> Bamidbar, 10,33. <sup>[2]</sup> Bamidbar 10,11. <sup>[3]</sup> Bamidbar, 11,20; Taanit 29. <sup>[4]</sup> Tossafot, Chabbat 116a: Pournout.

<sup>[5]</sup> Midrach, rapporté dans Rachi, Bamidbar, 11,1

<sup>[6]</sup> Rachi. <sup>[7]</sup> Yoma, 75a; Rachi Bamidbar, 11,10.

<sup>[8]</sup> Bamidbar, 11, 16-29. <sup>[9]</sup> Bamidbar, 12, 1-13.

<sup>[10]</sup> Zohar, Chelah Lekha. <sup>[11]</sup> Bamidbar, 11, 17; 11,25.

<sup>[12]</sup> Sanhedrin 17a.

moururent dans un excès de zèle, pourtant déconseillés par Moché.

• La Paracha explique les lois des offrandes ou des dons et de leurs accompagnements.

• Nous trouvons ensuite la Mitsva de 'Hala, ainsi que la procédure à suivre, lorsqu'une faute involontaire a été commise par un particulier ou un public.

• La Paracha se conclut par l'histoire du mékochèch qui transgressa le Chabat, suivie de la Mitsva de Tsitsit explicitée dans le troisième paragraphe du Chéma.



## Résumé de la Paracha

- Le premier sujet évoqué dans la Paracha est l'exploration de la terre d'Israël.
- Le mauvais retour des explorateurs retarda l'entrée en terre d'Israël de 40 ans. La lourde sentence tomba et tous les Béné Israël de plus de 20 ans (exceptés les plus de 60 ans) mourront et n'entreront pas en Israël.
- Les explorateurs moururent et certains juifs tentèrent d'aller faire la guerre contre Amalek et Kénaan. Ils



## Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (13-5) : « Lématé Chimone : Chafate Ben 'Hori ». À quel enseignement capital fait allusion le nom du Nassi de la tribu de Chimon : " Chafate de 'Hori " ?

2) Il est écrit (13-6) : « Lématé Yéhouda : Calev Ben Yéfouné ». Quels sont les noms supplémentaires de Calev (et qui sont liés à son comportement face aux explorateurs) ?

3) Pour quelle raison, le nom de Yossef est-il associé à l'explorateur de la Tribu de Ménaché (Gadi Ben Soussi), et non à celui de la Tribu d'Efrayim (qui est pourtant également le fils de Yossef) : Yéhochoua Bin Nouné ?

4) L'âme de quel Tsadik se réincarna dans le corps du Nassi de la tribu d'Efrayim (Yéhochoua bin Nouné) et pourquoi ?

5) Pour quelle raison Moché pria précisément pour Yéhochoua (13-16) ?

6) Quelle Ségoula (et maàla) particulière est liée à la Mitsva de porter les Tsitsit aux 4 coins de notre vêtement (15-38) ?



Abonnement  
postal  
(69€/an)

Dédicace d'un  
prochain feuillet  
(150€)

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	19 : 10	20 : 28
Paris	21 : 36	23 : 01
Marseille	21 : 01	22 : 14
Lyon	21 : 12	22 : 30
Strasbourg	21 : 37	22 : 37

\* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

**Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël**



Les Chéva bérahkhot

Le Talmud (Soucca 25b) enseigne que le 'Hatan est dispensé de la Mitsva de Soucca, puisqu'il ne peut s'y réjouir pleinement. Or, les repas des jours de fête doivent être pris dans le lieu de la Sim'ha, appelé par nos Sages « 'Houpa » ou « Beth Hatanim » [Voir Soucca 25b ; Ketouvo 7b].

Dès lors, peut-on réciter les Chéva Berakhhot lors d'un repas organisé en dehors du domicile des mariés ?

• Certains Richonim déduisent du Talmud précité que, lorsque le 'Hatan quitte sa demeure pour prendre un repas ailleurs, les Chéva Berakhhot ne peuvent être récitées, puisque la Sim'ha réside essentiellement dans la demeure du 'Hatan. [Tossefot; Roch selon la compréhension du Beth Yossef].

• D'autres décisionnaires estiment, au contraire, que les Chéva Berakhhot peuvent être récitées dès lors que le repas a été spécialement organisé en l'honneur des mariés, même en dehors de leur domicile. Selon cette approche, le Talmud ne vise que le cas où le marié quitte temporairement le cadre de sa Sim'ha, comme lorsqu'il se rend dans la Soucca. [Rachi; Roch selon la majorité des A'haronim. Voir notamment Horaa Beroura, Beour Halakha Haaroukh 62,10, p. 334, qui démontre, entre autres, à partir des Pisské Haroch sur Soucca (chap. 2, § 8), que telle est bien l'opinion du Roch].

Toutefois, même selon cette opinion, les Chéva Berakhhot ne pourront être récitées lorsque les mariés sont simplement conviés à un repas organisé indépendamment de leur présence, même s'il s'agit d'un repas de Mitsva.

Le Choul'han Aroukh (Even HaEzer 62,8) rapporte l'opinion du Roch qui, selon l'interprétation du Beth Yossef — également retenue par le Rama — semble se rallier au premier avis. Selon cette lecture, les Chéva Berakhhot ne pourraient être récitées que dans la demeure du 'Hatan. C'est ainsi que tranchent certains décisionnaires, du moins pour les Séfaradim. [Beth Hatanim 14,2 fin note 2 au nom de Rav Ovadia Yossef/Rav B.T Aba Chaoul (voir toutefois le Yehavé Da'at 7,194, qui semble limiter cette pratique aux Séfaradim de Jérusalem)].

Malgré cela, en pratique, la halakha est qu'il est permis de réciter les Chéva Berakhhot lors de tout repas organisé en l'honneur des mariés, même lorsqu'il se tient en dehors de leur domicile, aussi bien selon la coutume ashkénaze que selon la coutume séfaraide, y compris en Israël.

En effet, outre les nombreuses objections formulées à l'encontre de l'interprétation restrictive du Beth Yossef, plusieurs A'haronim expliquent que, de nos jours, même selon l'approche de Tossefot, il y aurait lieu d'autoriser la récitation des Chéva Berakhhot en dehors du domicile des mariés. À l'époque talmudique, il existait un lieu fixe de réjouissance appelé « Beth Ha'Houpa ». Quitter ce cadre entraînait naturellement une diminution de la Sim'ha. Une telle configuration n'existe plus de nos jours. Il n'est d'ailleurs pas rare que la joie soit plus grande lorsqu'un repas est organisé chez des proches ou dans un lieu spécialement préparé en l'honneur des mariés. Dès lors, même selon la logique de Tossefot, un repas célébré en leur honneur conserverait pleinement le statut requis pour la récitation des Chéva Brakhhot

[Taz 62,7; Roch Chemouel 62,13; Aroukh Hachoul'han 62,36; Birkat Hachem IV, Perek 5,3 n.21; Chemech Oumaguen 3,24 ; Lemaan Yed'ou Dorotekhem III, note 59, qui expliquent également le Ch.Aroukh dans ce sens ; Horaa Beroura, Beour Halakha Haaroukh 62,10 (et non comme indiqué dans le Michpat Haketouva 1 p.471, dans la note)]

Telle est d'ailleurs la coutume clairement établie dans les communautés Ashkénaze [Voir Otsar Haposkim 62,58].

Il en va également ainsi dans la plupart des communautés séfaraides. [Kenesset Hagedola 62, Divré Chalom Véémet IV, p207, qui rapporte que telle était déjà la coutume en Espagne à l'époque des Richonim, comme en témoignent le Ran et Rabbi Chimon Lavi. Cette coutume s'est maintenue dans la plupart des communautés séfaraides jusqu'à nos jours (contrairement à la position rapportée dans le Yalkout Yossef, Sova Sema'hot 17,6, p. 301); Bayit Nééman I,3, § 36, note 16, qui rapporte que telle était également la coutume de Jérusalem, comme il ressort de la fin du Séfer Ohel Yossef, et ajoute que de toute manière, le Minhag de Jérusalem n'engage pas les autres villes d'Erets Israël.]



- 1) Un juge ayant peur et/ou se sentant menacé par l'un des partis au litige se présentant devant lui, ou par une tierce personne, ne pourra pas juger avec clairvoyance et impartialité le Din. C'est bien pour cela que le Dayane doit être complètement libre dans ses décisions et ne craindre aucune personne, pour rendre le Din avec droiture et équité ; comme il est dit (Dévarim 1-17) : « Lo tagourou mipénei iche " (Vous n'aurez pas peur d'un homme). Remez ladavar : "Chafate", autrement dit : "Mi chéchofète": "Celui qui juge doit obligatoirement être : "Ben 'Hori ", ou plus précisément : "Ben 'Horine", c'est-à-dire : "Totalemeent libre" de ses choix, de ses décisions et de ses agissements) ». Source : Rabbi Khalfone Moché Hacoheh, rapporté dans le Sefer "Ben Porate Yossef" de son Maître : Rabbi Yossef Berrebi.
2) A. Ach'hour, car sa face "s'assombrit" (houch'harou) à cause de tous les jeûnes qu'il fit pour mériter l'aide de D..., lui permettant d'échapper ainsi au complot des explorateurs
B. Yecheh, car il se "redressa" (yicheh) et ne s'égara pas comme les explorateurs
C. Chovav, car "il se rebella contre son Yetser harâ" (chibev ète yitsro) et contre le complot des explorateurs
D. Ardone, car "il disciplina" (rada) son Yetser Hara l'incitant à suivre les explorateurs
E. Tékoa, car "il attacha" (taka) son cœur à D... ("il planta", comme on plante un pieu, la Chékchina dans son cœur) en résistant au complot des explorateurs
F. Ben Yéfouné, car "il se détourna" (fana) du complot des explorateurs. Source : Sota 11b
3) Car, c'est Gadi Ben Soussi (Nassi du chévète Ménaché) qui hérita malheureusement de la mauvaise Mida de son ancêtre Yossef, qui rapporta à son père le mal (motssi oumévi diba raa) qu'il avait vu chez ses frères, et non Yéhochooua (Nassi du chévète Efrayim) qui lui ne parla pas en mal de la Terre sainte. Source : Ramban, Rabbi 'Haim Paltiel
4) La Néchama de Lévi, car il n'y avait pas d'explorateurs issus de la tribu de Lévi.
5) Car, si Yéhochooua bine Nouné avait fauté, cela aurait constitué une très grande honte et mépris pour son maître Moché. En effet, le monde aurait alors déclaré : "Si Yéhochooua n'avait pas appris de Moché son Maître à agir de la sorte (c'est-à-dire : A être médisant), il n'aurait certainement pas fauté !". Source : Gour Arié
6) A. Au moment où la Mida du "Kaâsse" (de la colère) monte dans le cœur d'un Ben Israël, il est bon que ce dernier saisisse alors fortement l'un des pans de son vêtement à 4 coins portant les Tsitsit, et l'observe avec Kavana et grande attention ; ceci afin de mériter d'enlever de lui cette colère. Remez Ladavar : Le mot « kanaf » (« coin » portant les Tsitsit) à la même Guématria que le mot "Kaâsse" (150).
B. Celui qui veille scrupuleusement à observer la Mitsva des Tsitsit, méritera de recevoir la couronne de la Torah. Remez Ladavar : L'expression «létsitsit (écrit avec un seul Youd) a la même Guématria que le mot « kéter (une couronne) » (620). Source : Chla Hakadoch, le Rav Yeshayahou Halevy Horowitz, Sefer "Avot Haroch" du Rav Ra'hamim Nissim Yits'hak Faladjii.



Réponses

N° 488 Béhaalotékha

Enigmes

1) Dans quelle paracha de la Torah tous les versets commencent par la lettre vav, sauf 8 versets ?

La paracha Vayechev

2) Si Hervé déverrouille son téléphone avec le code 1822 et Béa avec le code 0201, quel code Théo doit-il composer ? 2015

Phonétiquement, "Hervé" se lit "RV". Or, R est la 18° lettre de l'alphabet, et V est la 22° lettre de l'alphabet. Hervé doit donc composer le code "1822" pour déverrouiller son téléphone. De la même

manière : "Béa" se lit "BA" (avec B la 2° lettre de l'alphabet, et A la 1° lettre : d'où "0201"). Ainsi, Théo (se lisant "TO", avec T la 20° lettre de l'alphabet, et O la 15° lettre) doit composer le code "2015" pour déverrouiller son téléphone.

3) Dans la Paracha, on trouve de la neige, pourtant il ne fait pas froid. Où cela apparaît-il ?

Lorsque Myriam devient lépreuse, la Torah dit : « " — « והנה מרים מצורת כשלג » Myriam était lépreuse, blanche comme la neige." (Bamidbar 12,10)

Rébus :

V / Eh Eh / Vie / Roue / Tas / Art / Alcool / Baisse / A rames וְהַעֲבִירוּ תַעֲרָר עַל-כָּל-בְּשָׂרָם

4 images :

Il s'agit de la mitsva pour l'accouchée d'apporter son korban (Korban Yolédet) Dans la 1ère image, on voit un bébé. Dans la 2nde image, on voit un agneau car son korban est composé d'un agneau et d'un oiseau si elle a suffisamment d'argent. 3ème image, si elle n'a pas assez d'argent, elle apportera deux oiseaux (ce korban constitue la massékhet kinim). Dernière image, on voit une enceinte pour donner un indice qu'il s'agit du korban de l'accouchée.





# Véçu de l'intérieur : Chemouel

Moché Uzan

## Précédemment dans Chemouel,

Après les épreuves dramatiques liées à "l'affaire de Bat Chéva", le pardon d'Hachem a ramené la lumière au palais de David à Yérouchalaim avec la naissance de Chlomo. Sur le front, Yoav a fait preuve d'une loyauté exemplaire en invitant David à mener l'assaut final contre Rabba, la capitale d'Amone. Le roi y a remporté une victoire éclatante, posant la couronne de pierres précieuses sur sa tête et rentrant triomphant à Yérouchalaim. Mais alors que le calme est rétabli, l'avertissement du prophète Nathan court toujours : le véritable danger ne vient plus des ennemis, le malheur va surgir de l'intérieur même du foyer royal...

La famille royale s'agrandit grâce aux nombreux enfants de David nés de ses 18 femmes. Parmi eux, Amnon, l'aîné et héritier naturel du trône, Kilav (ou Daniel) deuxième fils de David (fils d'Avigail la prophétesse), Avchalom le troisième fils de David, était d'une beauté remarquable. Avchalom avait une sœur qui s'appelait Tamar, il y a une ma'hloket sur l'histoire de cette fille. D'après un avis, elle n'était pas du tout la fille de David, mais la fille de Maakha avant son mariage avec David. D'autres pensent qu'elle est née en tant que « yéfat toar » et donc avant la conversion de Maakha. Dans ce cas, elle n'est pas la sœur d'Avchalom halakhiquement. Amnon désire vivre avec Tamar. Ne sachant comment l'approcher, Amnon se confie à son cousin Yonadav, un homme qualifié par le texte de « très rusé pour le mal ». Yonadav lui suggère alors, joue au malade imaginaire, lorsque le roi David viendra te rendre visite au chevet de ton lit, Amnon devra lui demander une seule grâce, que 'sa sœur' Tamar vienne elle-même lui préparer deux gâteaux et les lui servir. David, ignorant tout du sombre projet de son

fils, accepte et envoie Tamar auprès d'Amnon. Tamar s'exécute avec dévouement, prépare la nourriture dans la chambre du prince "malade". Mais au moment de consommer, Amnon refuse de manger et ordonne à tout le monde de sortir.

C'est là que le drame éclate. Tamar lui propose même de parler au roi de mariage, car comme on l'a expliqué, elle lui était permise, n'étant pas véritablement la fille de David, mais Amnon refusera.

Tamar court vers la sortie, brisée. Elle déchire sa tunique de princesse, se couvre la tête de cendres et s'en va en pleurant à haute voix. Son frère de sang, Avchalom, la croise et comprend immédiatement. Pour préserver l'honneur familial et éviter un scandale immédiat, il tente de la calmer : « Amnon ton frère était-il avec toi? Et maintenant, ma sœur, tais-toi, c'est ton frère ; ne prends pas cette chose trop à cœur ». Lorsque le roi David apprend l'affaire, sa colère est immense. Pourtant, le texte ne parle pas d'une quelconque sanction. David n'exile pas Amnon et ne le punit pas.

Mais à côté de ce silence, la haine grandit. Avchalom ne dit pas un mot à Amnon, mais il le hait à mort pour ce qu'il a infligé à sa sœur Tamar. Pendant deux années entières, la haine grandira dans le cœur d'Avchalom, attendant patiemment l'heure de la vengeance...

A la suite de cet épisode, le tribunal rabbinique de l'époque de David instaurera immédiatement le « i'houd pénouya », l'interdiction pour un homme de s'isoler avec une femme même si elle n'est pas mariée.

La Michna dans Avot parlera de cet épisode comme « ahava hatélouya badavar », un amour fondé sur un intérêt. Une fois que l'intérêt n'est plus, l'amour disparaît.



# La Michna

Yéhezkel Elkoubi

## Massékhet HORAYOT

Le Rambam écrit : massekhet HORAYOT clôture le Seder NEZIKIN, car une fois qu'on a traité [les Halakhot des Dayanim, puis] le moussar des Dayanim [Avot], le Tana commence à développer les cas où ils se trompent, car tout être humain ne peut pas ne pas se tromper ou fauter..." [pirouch amichnayot, introduction].

Les erreurs dont il est question sont mentionnées dans la Torah [Vayikra 'hamichi/ 4, 13]. Il s'agit des cas où un Beth din tranche une Halakha contraire à un principe de la Torah. [1, 1 "horou Beth din..."].

La Torah distingue 2 cas de figure: les mitsvot en général [a'hat mi-kol mitsvot Hachem] et la 'Avoda Zara. Lorsqu'un Beth din ha-gadol (de 71) [1, 5], prend une mauvaise décision concernant une mitsva, et que tout ou la majorité du Tsihour suit cette décision en se reposant sur cet avis du beth din [1, 1], et que l'erreur est découverte, les Dayanim doivent apporter un korban qui viendra pardonner cette faute pour tout le Tsihour. Si c'est une des mitsvot autres que 'Avoda Zara, c'est un taureau en 'Hatat. Pour de la 'Avoda Zara, c'est un taureau (par) en 'Ola et un bouc (saïr) en 'Hatat.

La Michna précise [1, 3]: tout cela

n'est valable que si le Beth din n'a annulé ou contredit, qu'une partie de la mitsva, mais pas toute la mitsva. On l'apprend du passouk [Vayikra 4, 13] "vé-né'lam davar", une chose - mais pas toute la mitsva. Cela s'explique, car se tromper sur une mitsva complète est une chose qui se révélera forcément rapidement et ne nécessite pas de korban particulier. [Hinoukh]

La massekhet évoque les détails techniques pour arriver à ce korban [chap. 1] et quelles mitsvot ne sont pas concernées [2, 4-5].

Puis elle évoque le cas du Cohen Machia'h (cohen gadol > 3, 4) qui a aussi un korban particulier et est mentionné juste à côté dans la Torah [2, 1-3/3, 1-5]. Ainsi que le cas du Nassi qui faute involontairement [chap. 2-3].

La massekhet termine sur certains ordres de priorités (tadir, moukdach, H/F, cohen/levi/Israël etc...) [3, 6-8].

Massekhet HORAYOT fait 3 perakim, pour 20 michnayot. Le Bavli fait 13 dapim. Le Yerouchalmi en fait 19 dans les éditions classiques et une version légèrement différente est imprimée juste après le Bavli dans l'édition Vilna sur une dizaine de pages. La Tossefta fait 2 perakim, pour 19 halakhot.

Hadrane alakh Seder NEZIKIN



## La Question

G. N.

La paracha de la semaine traite de l'épisode des explorateurs. Lorsque ces derniers sont envoyés, la Torah, avant de nommer chacun d'eux, un par tribu, affirme : « tous des hommes, aux têtes des enfants d'Israël ».

Rachi nous explique que ce que la Torah sous-entend en les désignant par le qualificatif « tous des hommes », c'est qu'au moment où ceux-ci partent en mission, ils étaient tous « casher ».

Dès lors, comment comprendre ce revirement ? Quel a bien pu être l'élément déclencheur qui transforma des hommes casher en « mauvaise assemblée » ?

Le rav Mordekhaï Eliahou explique qu'il est écrit : « tout celui qui est plus grand que son ami, son penchant est plus fort que lui ». Or, en arrivant en terre d'Israël, de

par sa kedousha, les explorateurs atteignirent un niveau supérieur, ce qui déclencha une confrontation à un yetser ara plus grand.

Ceci explique la nature profonde de ce que nos sages ont désigné comme l'incitation principale à la faute : le désir de conserver leur rôle de leader. (Ceux-ci savaient que la direction du peuple allait foncièrement changer une fois entrés en erets Israël.) Or, en constatant le niveau qu'ils avaient atteint, ils se persuadèrent que la perte pour le peuple serait énorme s'il venait à être privés de leur leadership et que, pour cela, il valait la peine de repousser l'entrée en Erets Israël.

Cependant, 2 des explorateurs échappèrent à ce piège : Calev et Yehoshoua.

Le point commun que nous trouvons en ce qui concerne la préservation de cette faute est que les deux eurent recours à la prière, qui plus est en s'appuyant sur le mérite d'autres : Yehoshoua par la prière de Moché lorsqu'il modifia son nom, et Calev en se rendant à

Hevron sur le tombeau des patriarches.

De par cette démarche, ces deux tsadikim, bien qu'ayant conscience du niveau qu'ils avaient atteint, ne perdirent pas de vue, avec leur humilité, que tout ce qu'ils recevaient venait directement d'Hachem et non pas par leur propre mérite, mais grâce aux mérites d'hommes bien plus grands qu'eux.

Ainsi, nous enseigne le rav Cherki, alors que les représentants des 10 autres tribus craignirent de perdre leur place, Israël méritera d'avoir deux royautés : celle de Yehouda (dont est issu Calev) et celle de Yossef (dont est issu Yehoshoua par la branche d'Ephraïm), et ce, jusqu'à la fin des temps, avec l'avènement du machiah ben David (descendant de Yehouda) et le machiah ben Yossef. Ceci s'expliquant par le fait que seul celui qui a conscience que sa royauté ne vient pas de par son essence, mais uniquement de la royauté divine, est en mesure de revêtir la couronne d'Israël.



## Enigmes



1) Voici l'Enigme que Rav Ovadia Yossef Zatsal avait l'habitude de poser à ses petits-enfants : Mon premier est composé de deux "KaF". Mon second est composé de trois "KaF". Mon troisième est composé de 1/4 de "KaF". Mon tout est un personnage célèbre. Qui suis-je?

2) Selon cette logique, quel pays parmi les deux premiers itinéraires complète l'itinéraire n°3 ?

- Pakistan → Népal → Liban
- Honduras → Suède → Espagne
- Portugal → ? → Norvège

3) Notre Paracha s'appelle la Paracha des Meraguelim, pourtant le mot Meraguelim, n'est pas marqué 1 seule fois. Dans quelle autre Paracha de la Torah le mot Meraguelim est-il écrit plusieurs fois ?

Les blancs font Mat en 3 coups

Echecs



4 images

Une Mitsva



Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



## Rébus

Conjugaison:

Le verbe « aller »  
À l'impératif présent





## La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Nous lisons cette semaine le descriptif amer que les explorateurs ont fait de la terre promise. Cette fameuse terre pour laquelle ils sont sortis d'Égypte, leur paraît être à présent mauvaise et dangereuse. Comment comprendre qu'après tout ce que Hachem leur promet concernant Israël, les explorateurs puissent y voir un pays qui leur fait peur et qui ne leur correspond pas ?! Hachem ne l'a-t-il pas clairement qualifiée de "bonne terre" !

Le Maguid de Douvna nous l'explique par une parabole.

*Un homme pieux et intègre décide de s'occuper de marier son fils. Rapidement, on lui fait une proposition concernant une jeune fille de bonne famille qui semble correspondre. Mais, concernant son fils unique, notre homme ne peut se suffire de ce qu'on lui raconte. Il préfère vérifier lui-même que la famille correspond bien aux aspirations qu'il a pour son fils. Ainsi, il voyage et rencontre les personnes concernées, il en profite pour demander des renseignements sur les qualités de la jeune fille. A son retour, il est attendu et on le questionne sur ce qu'il pense de cette proposition. Il répond avec satisfaction que c'est une famille formidable et que la future fiancée est exceptionnelle. En entendant cela, le jeune homme blêmit et se met à*

*pleurer. Sa mère qui le voit dans cet état, le prend à part et lui demande comment le retour si positif de son père peut-il autant l'attrister. Le fils lui répond alors : "Papa est connu pour sa grande piété, il n'est pas sensible aux mêmes préoccupations que moi. Ce qu'il trouve formidable ce sont sûrement des traits de caractères qui moi, m'importent peu. Mes critères n'étant pas les siens, celle que lui, trouve formidable sera sûrement une épouse qui ne me correspond pas."*

Le fils n'avait simplement pas compris que si son père avait jugé que la proposition était idéale, c'était justement parce qu'il le connaissait plus que quiconque et savait parfaitement qu'ils correspondaient à merveille. Il lui aurait simplement suffi d'avoir confiance en son père et de faire connaissance avec la jeune fille pour découvrir qu'elle était bien celle qu'il lui fallait.

Ainsi, les explorateurs avaient cru comprendre qu'une vie difficile et austère les attendait. \_ "Si c'est ce que Hachem apprécie, ce ne sera sûrement pas une terre que nous apprécierons."

Une confiance absolue en Hachem leur aurait sûrement permis de rentrer en Israël et de découvrir que cette "bonne terre" était en fait parfaitement adaptée à eux.



## Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

### « Chéla'h Lékha... » (13/2)

**Rachi écrit** : « Pourquoi juxtaposer la paracha des explorateurs à celle de Myriam ? Car elle a été frappée pour avoir calomnié son frère, et ces réchaïm ont vu et n'ont pas pris moussar. »

**Les commentateurs demandent** : Si la paracha des explorateurs est après celle de Myriam, c'est tout simplement parce que c'est dans cet ordre que les choses se sont passées. C'est l'ordre chronologique des événements. Ainsi, la question de Rachi est étonnante.

**Le Mizra'hi répond** : Rachi écrit « véhatsérot » (Dévarim 1,1) : c'est la makhloket de Kora'h.

Donc à 'Hatsérot se sont produits deux événements : Miryam et Kora'h. À Paran, se sont produits les explorateurs : « Moché les envoya depuis le désert de Paran » (13/3).

« Les bnei Israël ont voyagé de 'Hatsérot et ont campé dans le désert de Paran » (dernier passouk de Béaalotékha).

Donc, chronologiquement, l'épisode des explorateurs s'est passé après Kora'h.

**D'où la question de Rachi** : Pourquoi la Torah n'a pas suivi l'ordre chronologique et a juxtaposé Miryam aux explorateurs ?

**Mais les commentateurs demandent** : Dans la paracha Kora'h, Rachi écrit : «...veau d'or...puis les mitonéim...puis les explorateurs, puis Kora'h... » (16/4). Il ressort de Rachi que Kora'h s'est produit après les explorateurs.

**Le Mizra'hi répond** : Qu'il y a une discussion entre le Midrach Rabba et Tanhouma sur l'ordre chronologique : si la paracha Kora'h est avant les explorateurs ou après. Ainsi, en fonction du contexte, Rachi choisira d'expliquer selon le Midrach qui expliquera au mieux le pchat.

**Mais on pourrait se demander** : Rachi, dans la paracha Dévarim sur « 'Hatsérot », écrit deux explications :

1. Moshé leur reproche la makhloket de Kora'h.

2. Moshé leur reproche de ne pas avoir tiré les enseignements de ce qui est arrivé à Miryam à 'Hatsérot à cause du lachon hara. Selon la première explication de Rachi, Kora'h s'est produit à 'Hatsérot et donc avant les explorateurs.

Mais selon la deuxième explication de Rachi, puisqu'il n'y a aucune indication que Kora'h s'est produit à 'Hatsérot, alors on doit suivre l'ordre de la Torah où la makhloket de Kora'h s'est produite après celle des explorateurs, et c'est sur cette deuxième explication que Rachi ramène qu'ils auraient dû prendre moussar de ce qui est arrivé à Miryam.

Il en ressort clairement que, même selon le Midrach où la paracha de Kora'h s'est produite après les explorateurs, Rachi pose tout de même la question : pourquoi cette juxtaposition ? **Ainsi, notre question initiale demeure** : Rabbi Eliezer Ashkénazi explique (ramené dans le Tséda Laérekh) : Dans l'ordre chronologique, d'après tous les Midrachim, Kora'h s'est produit après les explorateurs (Rachi 16/4), et ce que Rachi écrit (« 'Hatsérot » c'est la makhloket de Kora'h), il s'agit de la cause de la makhloket : la nomination d'Elissafan ben Ouziel qui s'est produite avant les explorateurs, mais la makhloket elle-même était après les explorateurs.

Et ce que Rachi demande, c'est pourquoi avoir juxtaposé la paracha des explorateurs à celle de Myriam et non à celle du mékochech etsim (cueilleur de bois) (15/32-36). Car il est évident que la paracha du mékochech etsim s'est produite avant celle des explorateurs, puisqu'ils n'avaient gardé qu'un seul chabbat avant que se produise le mékochech etsim, comme Rachi l'écrit : « ...ils n'avaient gardé qu'un seul chabbat, et le deuxième chabbat est venu cet homme le profaner. » Or, les explorateurs sont restés 40 jours, donc forcément la paracha de mékochech etsim aurait dû se trouver entre la paracha de Miryam et celle des explorateurs. Donc la Torah n'a pas suivi l'ordre chronologique en plaçant le mékochech etsim après les explorateurs afin de juxtaposer la paracha des explorateurs à celle de Myriam, d'où la question de Rachi.

**On pourrait proposer la réponse suivante** : Commençons par comprendre le Midrach lui-même, qui est une autre explication sur la signification du mot « Lékha » (voir le Midrach dans sa totalité) : « Envoie-les » sans redouter qu'ils disent du lachon hara sur Erets Israël puisqu'il y a « Lékha (toi) » (voir Maskil Lédaïd). Ce qui vient de se produire avec « toi », à savoir Miryam frappée de tsaraat, tout le monde a pu constater la gravité extrême du lachon hara. Et s'ils disent malgré tout du lachon hara, ils n'auront aucune circonstance atténuante et ne pourront pas dire : « On ne savait pas que c'était si grave ». Il en ressort que la Torah voulait juxtaposer Myriam avec les mots « Chéla'h Lékha ». On peut donc en déduire que ce qui questionnait avant cette réponse du Midrach, était de voir ainsi soudainement « Chéla'h Lékha » sans introduction par la demande des bnei Israël d'envoyer des explorateurs, puis la réaction de Moshé et sa demande auprès de Hachem, comme cela est relaté dans la paracha Dévarim.

Pourquoi la Torah dit-elle si brutalement « Chéla'h Lékha » sans aucune introduction, sans savoir d'où cela vient, sans nous dire à quelle demande cela vient répondre ? Il faudra attendre la paracha Dévarim pour savoir ce qui s'était passé en amont de cette parole de Hachem « Chéla'h Lékha ».

Ainsi, même si l'ordre chronologique est que la paracha des explorateurs s'est produite après celle de Myriam, la Torah aurait pu faire un préambule, une introduction à la paracha des explorateurs

**Ainsi, la question de Rachi est** : Pourquoi avoir juxtaposé la paracha de Miryam à celle des explorateurs directement dans le vif du sujet (« Chéla'h Lékha »), sans aucun préambule, si brutalement, si soudainement ? Sans aucun contexte, la Torah dit : « Chéla'h Lékha » !?



## La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

### Trinquons pour une nouvelle vie

Jérôme est un homme qui a découvert la vérité dans la Torah et qui a donc décidé de se convertir. Le jour où il se trempe au Mikvé, il est tout excité, il va enfin faire partie de ce magnifique peuple. Le Rav qui s'est occupé de lui est tellement gentil qu'il lui offre ce jour-là, une liqueur à base de lait qui, d'après lui, a un goût délicieux à l'image de celui de la Torah. Il lui offre aussi un nouveau fruit afin qu'il puisse faire dessus la Brakha de Chééhiyanou et ainsi acquitter sa conversion pour laquelle, d'après certains, il faut faire Chééhiyanou. Évidemment, Jérôme qui s'appelle maintenant Avraham, est touché et s'empresse de faire Chééhiyanou avec beaucoup de Kavanot et goûter au fruit. Il s'apprête ensuite à trinquer avec son Rav sur la délicieuse liqueur. Mais sa femme qui vient elle aussi de se convertir l'arrête. Elle lui rappelle qu'il est Bassari. Avraham est étonné et lui demande quand est-ce exactement il aurait mangé de la viande. Elle lui répond tranquillement qu'il y a à peine deux heures, ils ont déjeuné dans un restaurant et ont mangé une bonne entrecôte. Ils ont appris dernièrement qu'il fallait attendre six heures entre la viande et le lait. Mais Avraham qui a acquis la sagesse, lui répond qu'il est peut-être tout de même autorisé à goûter de ce breuvage. Il explique que lorsqu'il a mangé de la viande, il était encore non-juif et maintenant, il est un nouvel homme faisant partie du peuple juif. Il demande donc à son Rav si son argument est vrai. Qu'en pensez-vous ?

Les Richonim donnent deux raisons pour lesquelles il faut attendre six heures entre le lait et la viande. D'après Rachi, la viande rejette un goût fort qui reste dans la bouche (ou dans la gorge) pendant six heures.

D'après le Rambam, le problème est différent et provient du fait qu'il reste des morceaux de viande dans les dents. D'après ces raisons, il semblerait logique que notre cher Avraham doive attendre lui aussi la fin des six heures car le goût ou les morceaux de viande sont encore en lui. Mais le Rav explique qu'il en est peut-être différent. Le 'Hatam Sofer écrit que le corps du non-juif ne ressent pas comme celui du juif. La raison est toute simple : ils ne mangent pas la même chose. Les repas carnés du non-juif ne demandent pas d'attendre six heures pour manger du laitage, d'autant plus que le Rambam écrit clairement que « le converti est comme un enfant qui vient de naître et on ne regarde aucunement son passif », il semblerait que cela vaille même pour notre question. Quant au morceau de viande se trouvant encore entre ses dents, cela ne le concerne sûrement pas car toute personne qui doit se tremper au Mikvé a le devoir de retirer toute chose qui pourrait faire écran entre elle et l'eau du Mikvé. Et même si cela ne suffit pas pour un juif lambda car les décrets rabbiniques ne dépendent pas de leurs raisons, cependant, pour un non-juif, cela pourrait suffire. Rav Zilberstein voudrait donc dire que notre cher Avraham pourrait trinquer en toute bonne conscience. Mais il posa la question à son illustre beau-frère, le Rav 'Haïm Kaniewski, qui n'accepta pas ses arguments et trancha qu'il devait attendre les six heures.

En conclusion, bien qu'il semblerait que les raisons de l'attente entre le lait et la viande ne concernent pas Avraham, Rav 'Haïm Kaniewski trancha qu'il n'en était pas ainsi et qu'il lui sera Assour de boire de cette liqueur avant la fin des six heures.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok, Dévarim, p. 174*)

Léïouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama